

COVID-19

LE DÉPARTEMENT POURSUIT SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Pour faire face à la deuxième vague de la Covid-19, le président de la République a pris, le 28 octobre 2020, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce contexte, et sous réserves de nouvelles dispositions qui pourraient être prises par les pouvoirs publics, le Département de l'Ain s'adapte pour maintenir ses missions de service public.

Accueil physique sur rendez-vous dans les centres de solidarité, poursuite de l'entretien et de la sécurisation des routes départementales, maintien des chantiers, analyse des tests de dépistage de la Covid... le Département de l'Ain assure la continuité des services publics, dans le strict respect des gestes barrières. En effet, toutes les mesures de protection sont prises pour permettre aux agents du Département d'effectuer leurs missions en toute sécurité, notamment lorsqu'ils sont au contact des usagers.

Solidarité

Les agents de la solidarité du Département restent plus que jamais mobilisés pour accompagner les Aindinois qui en ont besoin. Le Département assure, durant cette période de confinement, l'ensemble des dispositifs : prestation de compensation du handicap (PCH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), revenu de solidarité active (RSA)...

Jusqu'à nouvel ordre, les accueils physiques dans les CDS (centres départementaux de la solidarité), à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), dans les CPEF (centres de planification et d'éducation familiale) et les consultations PMI (protection maternelle infantile) se font exclusivement sur rendez-vous et si nécessaire.

- Vous avez besoin d'informations sur une aide sociale, sur vos droits ou sur des démarches à effectuer ?
- Vous voulez obtenir un rendez-vous avec un médecin, une sage-femme, un assistant social, une infirmière-puéricultrice, un éducateur, un psychologue, une conseillère en économie sociale et familiale, un secrétaire d'accueil, un agent d'instruction...
- Vous voulez contacter la MDPH pour votre dossier de prise en charge d'un handicap ou pour une carte mobilité inclusion ?

→ APPELEZ LE 30 01

→ VOUS ÊTES DÉJÀ EN RELATION AVEC LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ? APPELEZ DIRECTEMENT VOTRE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

- CDS Croix Blanche - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 17 32
- CDS Pierre Goujon - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 02 66
- CDS Oyonnax, 04 74 81 20 20
- CDS Ambérieu-en-Bugey, 04 74 38 59 66
- CDS Belley, 04 79 81 34 27
- CDS Châtillon-sur-Chalarnonne, 04 74 55 36 70
- CDS Lagnieu, 04 74 40 19 30
- CDS Miribel, 04 78 55 30 71
- CDS Montrevel-en -Bresse, 04 74 25 61 96
- CDS Nantua, 04 74 75 95 96
- CDS Pays de Gex, 04 50 42 12 65
- CDS Pont-de-Vaux, 03 85 30 31 73
- CDS Trévoux, 04 74 00 48 23
- CDS Saint-Didier-sur-Chalarnonne, 04 74 04 04 09
- CDS Valserhône, 04 50 56 02 67

LDA (Laboratoire départemental d'analyses)

Le LDA maintient son activité d'analyses dans les domaines de la santé animale et de l'agro-alimentaire au même niveau de service qu'en temps normal. Par ailleurs, depuis le mois d'avril, il assure, l'analyse des tests de dépistage de la Covid 19. Cela représente en moyenne 2 000 à 2 500 tests par semaine.

Routes et bâtiments

Surveillance et entretien du réseau routier, les agents des routes du Département poursuivent leurs missions dans le strict respect des gestes barrières. Ils seront par ailleurs pleinement mobilisés pendant la période de viabilité hivernale qui débutera à la mi-novembre.

Et parce qu'il est primordial de soutenir l'économie locale, l'ensemble des travaux routiers sont maintenus, à la fois effectués en régie mais aussi ceux sous-traités à des entreprises. Il en est de même pour les bâtiments : l'ensemble des chantiers prévus (collèges notamment) sont maintenus.

Collèges

Les agents départementaux restent pleinement mobilisés dans les collèges (accueil, entretien, restauration scolaire). Depuis la rentrée de septembre, le Département a même renforcé ses équipes pour garantir le protocole sanitaire et la sécurité des élèves et du personnel. Ces renforts se poursuivent avec une vigilance particulière sur la désinfection des restaurants scolaires.

Culture et événements

Suite aux annonces du gouvernement, les sites culturels et notamment les Archives départementales de l'Ain et les musées départementaux ont été contraints de fermer leurs portes au public.

Les rencontres et le salon Ain'formations Orientation sont également annulés dans leurs formats initiaux. Le Département travaille actuellement pour proposer aux jeunes et à leur famille des solutions alternatives adaptées qui seront présentées en début d'année 2021.

Pour faire face à une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, le Département se réserve le droit de prendre, localement, toute mesure qui viendrait à suspendre ses services.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr